



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Table des matières

INTRODUCTION	4
CONTEXTE, ORIENTATIONS ET ENJEUX.....	4
I. CONTEXTE ECONOMIQUE	4
1. L'économie mondiale en 2024	4
2. L'économie européenne en 2024.....	5
3. L'économie nationale en 2024	7
4. L'économie locale en 2024.....	7
II. CONTEXTE FINANCIER.....	8
1. Eléments de prospective et loi de finances pour 2024.....	8
2. Contexte financier du budget 2024	9
III. ENJEUX DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2024.....	10
PREVISIONS 2024, SECTION DE FONCTIONNEMENT	13
I. DEPENSES	13
1. Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement.....	13
2. Chapitre 011 : maîtriser les charges à caractère général.....	15
3. Chapitre 012 : charges de personnel	15
4. Chapitre 014 : dégrèvements et péréquation	18
5. Chapitre 65 : autres charges de gestion courante, retour au niveau de 2022	18
6. Chapitre 66 : charges financières, la stratégie de désendettement produit ses effets malgré l'évolution des taux d'intérêts	19
7. Chapitre 67 : charges exceptionnelles	19
II. RECETTES.....	20
1. Synthèse des recettes réelles de fonctionnement.....	20
2. Chapitre 013 : atténuations de charges.....	21
3. Chapitre 70 : produits des services, Une dynamique retrouvée avec près de 30% d'augmentation depuis 2019.....	21
4. Chapitre 73 : impôts et taxes, pas de pression supplémentaire pour les millavois..	22
5. Chapitre 74 : dotations et participations.....	23
6. Chapitre 75 : autres recettes d'exploitation	23
7. Chapitre 76 : produits financiers	24

8. Chapitre 77 : produits exceptionnels	24
EVOLUTION DE LA DETTE	24
I. CARACTERISTIQUES DE LA DETTE, UNE DETTE STABILISEE A 30 M€	24
II. INVESTISSEMENTS PLANIFIES ET ENCOURS DE DETTE.....	25
III. SOLVABILITE DE LA VILLE : UN RETABLISSEMENT SPECTACULAIRE.....	25
ORIENTATIONS 2024, SECTION D'INVESTISSEMENT	26
I. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024	27
1. Programme global, respecter les engagements de la votation citoyenne.....	27
2. Entretien du patrimoine de la ville, remettre à niveau et rechercher la sobriété énergétique :	28
3. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) : 34m€ d'ici la fin de la mandature.....	29
BUDGETS ANNEXES	31
I. EAU.....	31
II. ASSAINISSEMENT	31
III. STATIONNEMENT.....	31
IV. RESTAURATION	32
V. PARKING CAPELLE.....	32
VI. PHOTOVOLTAÏQUE	32
CONCLUSION.....	33

INTRODUCTION

Le *débat d'orientations budgétaires* (DOB) est une **obligation légale** pour les communes. Il a pour objectif de donner à l'organe délibérant les informations qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision de manière éclairée à l'occasion du vote du budget. Ainsi, le DOB doit se tenir **dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif (BP)**. Acte politique majeur du cycle budgétaire, il vise à **renforcer la démocratie participative** en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les **évolutions** et les **priorités** de la **situation financière** de la collectivité. Les priorités budgétaires y sont définies, sur la base d'éléments d'analyse prospective. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération du Conseil Municipal.

Le DOB s'appuie sur un *rapport d'orientations budgétaires* (ROB) qui comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées par la ville portant sur les **évolutions prévisionnelles conjoncturelles et situationnelles** des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (inflation, évolution de la fiscalité, veille des dispositifs de subventions, évolution des dotations de l'Etat, etc.) ;
- La **présentation des projets** et des engagements pluriannuels envisagés qui y sont corrélés ;
- Des **informations** relatives à la structure et à la gestion de l'encours de **dette** contractée et l'**évolution du besoin de financement** annuel ;
- Les informations relatives à la structure et à l'évolution des **dépenses** et des **effectifs**.

CONTEXTE, ORIENTATIONS ET ENJEUX

I. CONTEXTE ECONOMIQUE

1. L'ECONOMIE MONDIALE EN 2024

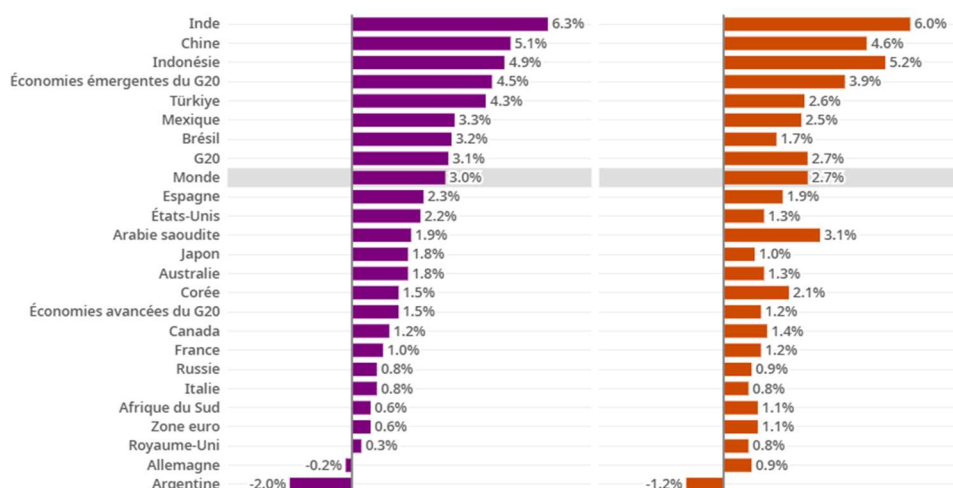
L'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre 2023, elle a fait preuve de résistance face aux chocs de la pandémie, de l'inflation et de la guerre en Ukraine. La croissance économique mondiale devrait se hisser à 3 % à la fin de l'année. Néanmoins, les perspectives de croissance restent moroses pour 2024 : la croissance économique mondiale devrait refluer à 2.9 % selon le dernier rapport du FMI du 10 octobre 2023. Ce chiffre est bien en deçà de la moyenne historique et constitue la prévision de croissance la plus faible depuis des décennies.

L'inflation mondiale est en baisse, mais elle reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales. L'un des principaux risques est que les banques centrales soient contraintes de relever encore les taux d'intérêt ou de les maintenir à un niveau élevé pendant

une période plus longue. Néanmoins, le FMI pense que l'économie est en bonne voie pour un « scénario d'atterrissage en douceur » dans lequel l'inflation pourrait être contenue sans déclencher de récession. C'est du moins le cas pour les Etats-Unis. En Chine, la crise immobilière imminente, l'instabilité bancaire grave et la volatilité des prix des matières premières, dans un contexte de chocs climatiques et géopolitiques, constituent des risques sérieux pour les efforts de maîtrise de l'inflation.

Projections des taux de croissance du PIB pour 2023 et 2024

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2023.

Les effets du resserrement des politiques monétaires se matérialisent progressivement dans les économies. Sur fond de hausse rapide des taux directeurs, les taux d'intérêt des nouveaux prêts aux entreprises et des nouveaux prêts hypothécaires ont augmenté. Bien qu'elle soit douloureuse pour les ménages et les entreprises, la hausse des coûts d'emprunt, qui vise à freiner la demande, constitue un canal classique de transmission des effets de la politique monétaire.

La dette publique, quant à elle, reste élevée dans de nombreux pays.

Les événements récents en Israël pourraient avoir de vastes ramifications pour l'économie régionale et mondiale.

2. L'ECONOMIE EUROPEENNE EN 2024

L'économie européenne devrait rester atone dans les prochains mois. Elle a globalement stagné au premier semestre de l'année, et les récents indicateurs semblent attester de sa faiblesse également au troisième trimestre. La baisse de la demande d'exportations adressée à la zone euro et l'incidence de conditions de financement restrictives freinent la

croissance, notamment via la baisse de l'investissement résidentiel et des entreprises. L'activité dans le secteur des services, qui avait bien résisté jusqu'à présent, s'affaiblit également désormais. À terme, l'économie devrait se redresser avec l'augmentation anticipée des revenus réels, favorisée par un ralentissement de l'inflation, la hausse des salaires et un marché du travail dynamique, ce qui soutiendra les dépenses de consommation.

Le marché du travail est demeuré robuste jusqu'à présent malgré le ralentissement de l'économie. Le taux de chômage est resté à son niveau historiquement bas de 6,4 % en juillet. Bien que l'emploi se soit accru de 0,2 % au deuxième trimestre, sa dynamique se ralentit.

L'inflation continue de ralentir, mais devrait toujours rester trop forte pendant une trop longue période. La BCE est déterminée à assurer un retour au plus tôt de l'inflation au niveau de sa cible de 2% à moyen terme, ce qui se traduit par une hausse des taux de la BCE, pour freiner la demande intérieure.

Les projections macroéconomiques de septembre 2023 établies par les services de la BCE pour la zone euro tablent sur une inflation moyenne de 5,6 % en 2023, 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025. La révision à la hausse pour 2023 et 2024 reflète essentiellement une trajectoire plus élevée des prix de l'énergie. Les tensions sous-jacentes sur les prix restent fortes, même si la plupart des indicateurs ont commencé à se modérer. Les services de la BCE ont légèrement révisé à la baisse la trajectoire projetée de l'inflation hors énergie et produits alimentaires, à 5,1 % en moyenne en 2023, 2,9 % en 2024 et 2,2 % en 2025.

La croissance devrait se redresser à partir de 2024, la demande extérieure se rapprochant de sa tendance d'avant la pandémie et les revenus réels s'améliorant, à la faveur du recul de l'inflation, d'une progression soutenue des salaires nominaux et d'un chômage toujours faible. Toutefois, la croissance continuera d'être freinée à mesure que le resserrement de la politique monétaire de la BCE et les conditions défavorables de l'offre de crédit se répercutent sur l'économie réelle et que les mesures de soutien budgétaire sont progressivement retirées. Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB en volume devrait se ralentir, de 3,4 % en 2022 à 0,7 % en 2023, avant de se redresser pour atteindre 1,0 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

Alors que la crise énergétique s'estompe, les pouvoirs publics devraient continuer de retirer les mesures de soutien correspondantes. Les politiques budgétaires doivent être conçues de manière à rendre l'économie de la zone euro plus productive et à réduire progressivement les niveaux élevés de dette publique.

3. L'ECONOMIE NATIONALE EN 2024

En 2022, la croissance a été élevée (+2,5 %). Ce rythme reflète la poursuite du rebond économique en sortie de crise sanitaire. L'activité a toutefois été freinée par les tensions d'approvisionnement, l'incertitude économique et la hausse des prix des matières premières, qui ont été renforcées par l'invasion russe en Ukraine.

En 2023, après avoir bien résisté à l'hiver, l'activité économique en France a vigoureusement accéléré au deuxième trimestre. Les prix des matières premières ont nettement baissé, le pic d'inflation est passé, et les parts de marché à l'exportation, affectées par la crise sanitaire, rebondissent. Le marché du travail continue d'être dynamique, et le taux de chômage est proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

En 2024, la croissance retrouverait un rythme proche de son potentiel. L'activité serait principalement soutenue par le rebond attendu de la consommation des ménages, dans un contexte de reflux de l'inflation, alors que l'investissement serait freiné par le niveau élevé des taux d'intérêts.

L'inflation baisserait légèrement en 2023, à +4,9 % en moyenne annuelle, après +5,2 % en 2022. Elle diminuerait plus nettement en 2024, à +2,6 %, grâce au ralentissement des prix de l'alimentation et des biens manufacturés.

En 2023, le solde public s'établirait à 4,9 % du PIB en raison notamment du maintien d'un niveau élevé de protection des ménages et des entreprises face à l'inflation. En 2024, le solde public poursuivrait son amélioration en s'établissant à 4,4 % du PIB, s'inscrivant dans l'objectif de retour à des comptes publics normalisés une fois les crises passées.

4. L'ECONOMIE LOCALE EN 2024

Le bassin d'emploi millavois est aujourd'hui majoritairement dominé par le secteur d'activité du commerce, du transport et du service (67,2% des établissements employeurs actifs dont 23,5% pour le commerce et la réparation automobile). L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 14,6% des établissements actifs du bassin d'emploi. La construction (8,8%), l'industrie (7,4%) et l'agriculture (1,9%) constituent également des secteurs actifs.

Le patrimoine naturel millavois contribue également à l'activité touristique de la ville renforcé par les activités sports de pleine nature.

4 303 entreprises sont implantées sur le territoire de Millau dont 3 678 sièges et 625 établissements. Ces sociétés sont essentiellement des « entrepreneurs individuels » et l'effectif moyen des sociétés est inférieur à 2 employés.

Les entreprises de Millau ont un âge moyen de 16 ans. C'est dans le secteur « administration, fonction publique » que l'on observe l'âge moyen des entreprises le plus élevé (35 ans), à

l'inverse avec 9 ans de moyenne d'âge c'est le secteur « énergies » que l'on retrouve dans les plus jeunes.

Entre août 2023 et octobre 2023, l'indice de dynamisme de Millau est de 0,19%. L'indice de dynamisme est un indicateur de performances des entreprises. S'il est positif, cela signifie qu'il y'a eu plus d'entreprises créées que d'entreprises défilantes au cours de la période. A l'inverse, s'il est négatif, cela signifie que les défilances ont été plus nombreuses. Au cours de cette période, on compte 0 entreprises en défilances à Millau pour 7 sociétés créées.

Les secteurs identifiés comme porteurs sont ceux qui ont eu le plus d'entreprises créées sur les trois derniers mois : « commerce de détail et grande distribution », « gestion, administration des entreprises », « enseignement, formation », « équipement, matériel pour activités professionnelles », « hôtellerie, restauration, tourisme ».

Du côté des dirigeants, 30.0% des entreprises de Millau sont gérées par des femmes. C'est dans le secteur "immobilier" que l'on compte actuellement le plus grand nombre de chefs d'entreprises féminines dans la ville.

En octobre 2023, 324 offres d'emploi sont répertoriées par le pôle emploi de Millau. 5 037 demandeurs d'emplois toutes catégories confondues étaient inscrits fin juin 2023 sur le bassin d'emploi de Millau Sud Aveyron, soit 29% du nombre des demandeurs d'emploi de l'Aveyron. Un nombre qui a légèrement augmenté (+0,8%) en l'espace d'un an.

Le taux de chômage est actuellement de 7% de la population active, contre 7.1% en 2022. La zone d'emploi de Millau affiche un taux de chômage inférieur à celui de la région (8.5%), équivalent au taux de chômage constaté au niveau national (7,1%), et supérieur au taux départemental de l'Aveyron (5.7%).

II. CONTEXTE FINANCIER

1. ELEMENTS DE PROSPECTIVE ET LOI DE FINANCES POUR 2024

Le *projet de loi de finances* (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation, la planification écologique, et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le PLF 2024 augmente le montant de la *dotation globale de fonctionnement* (DGF) de 220M€ par rapport à 2023, essentiellement au travers des dotations de péréquation, qui servent les collectivités les plus défavorisées.

Le PLF 2024 instaure un **nouveau zonage pour la taxe sur les logements vacants perçue par l'État** (3 693 communes, contre 1 140 aujourd'hui) dans les zones d'urbanisation continue et tendue. Du fait de leur intégration dans le nouveau zonage, des communes qui avaient institué la taxe d'habitation sur les locaux vacants en perdront le bénéfice. Les *établissements publics de coopération intercommunale* (EPCI) à fiscalité propre qui ont

institué la *taxe d'habitation sur les logements vacants* (THLV) ne pourront plus la percevoir sur le territoire des communes qui intègrent ce nouveau zonage. Les communes concernées pourront instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le gouvernement s'engage à compenser intégralement la suppression de la Taxe sur les logements vacants pour toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre concernés par la modification du zonage.

Le dispositif de fonds vert est prolongé et renforcé, avec une dotation de 2,5MD€ sur ce fonds (contre 2MD€ en 2022). En parallèle, les subventions classiques de l'Etat (DSIL pour la ville de Millau) ont un objectif de verdissement fixé à 30%. Ainsi, les projets écologiquement vertueux seront les mieux subventionnés par l'Etat.

Le filet de sécurité et l'amortisseur électricité sont progressivement supprimés pour les collectivités territoriales.

2. CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2024

Si la fiscalité locale devrait rester globalement dynamique en 2024, l'inflation et les diverses revalorisations continueront à impacter les budgets des collectivités.

Après les années 2022 et 2023, déjà marquées par l'inflation et une hausse des coûts inédite depuis 15 ans, les perspectives restent toujours incertaines pour les collectivités territoriales.

Suite aux efforts consentis depuis 2021 dans le cadre d'un plan d'actions de redressement offensif et à un engagement collectif des services sur la durée, la situation budgétaire de la ville s'est améliorée en 2022 et est restée relativement stable en 2023, malgré des incertitudes encore sur l'évolution des prix des énergies, du carburant, de l'alimentation mais également des rémunérations.

Les équilibres financiers restent fragiles pour l'exercice budgétaire 2024, aussi il est nécessaire de rester vigilants en maintenant :

- La qualité du niveau de service public rendu dans chaque pôle ;
- La rationalisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans tous les domaines ;
- La maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- L'optimisation des recettes de fonctionnement.

A noter que la ville supporte les charges de centralité du bassin de 30 000 habitants, voire au-delà, sur tous les équipements sportifs, culturels, associatifs...

Les orientations budgétaires 2024 devraient s'inscrire dans un contexte économique de détente graduelle des tensions mais avec des incertitudes sur le comportement des acteurs économiques.

Elles ont été élaborées sur la base d'une estimation prudente des recettes et d'une évaluation sincère et totale des dépenses de fonctionnement.

Elles dessinent une feuille de route qui vise à conserver une situation financière stable tout en déployant le programme municipal.

III. ENJEUX DE L'ACTION MUNICIPALE POUR 2024

L'action municipale est gouvernée par deux enjeux. Celui de la réponse quotidienne aux attentes et aux besoins des habitants, qui se traduira à nouveau en 2024 par un impératif, agir pour préparer Millau pour l'avenir.

Poursuivre la transformation de la ville pour changer la vie de nos habitants et préserver l'avenir.

La volonté affichée dès le début du mandat de « faire mieux » plutôt que « toujours plus » traduit l'exigence de sobriété qui s'impose à l'action publique.

1. Agir pour nos habitants :

Si le maintien de l'équilibre financier est lui aussi un impératif, il ne doit pas rendre la vie de nos concitoyens encore plus difficile, ni dégrader les conditions de travail des agents de la collectivité, garant d'un service public de qualité et de proximité.

Ainsi, La ville de Millau poursuit son action en 2024 par :

- Le gel des prix de la restauration aussi bien pour les scolaires dans les cantines que pour les repas à domicile à destination des aînés ;
- Le maintien de la gratuité des transports pour les scolaires et les étudiants ;
- Le maintien des services publics pour les habitants et les associations ;
- La non-augmentation des impôts par la stabilité des taux de fiscalité ;
- Le retour du montant des subventions au niveau de 2022.

La ville s'est engagée dans un plan de mandat correspondant aux attentes des habitants : "changer ma vi(II)e" autour de la qualité de vie et du renforcement du lien social. Ce plan d'actions se décline au travers de 5 grands axes :

- **Une ville solidaire** pour accompagner particulièrement ceux qui sont les plus fragiles, qui sont éloignés d'un service, d'un habitat digne, des loisirs, de la culture... en développant l'accès des services publics aux habitants : accès aux droits sociaux, cantine et repas à domicile de qualité accessibles à tous, équipements culturels, etc.

Quelques actions fortes :

- Formaliser les enjeux de la politique sociale et renforcer le rôle du CCAS ;
- Révision dès 2022 les tarifs de la restauration scolaire et repas à domicile avec un succès parlant ;

- Mise en œuvre de la *convention territoriale globale* (CTG) ;
 - Ouvrir la Maison de Santé place François Mitterrand en 2023 ;
 - Mettre en œuvre les conventions d'OPAH et les objectifs de rénovation énergétique du parc privé, d'adaptation des logements, de lutte contre l'habitat indigne et d'accompagnement des copropriétés ;
 - Accompagner la création de la résidence seniors de l'Hôtel Dieu. ;
 - Accompagner les personnes en situation de handicap via le recrutement d'un chargé de coordination handicap
- **Une ville émancipatrice** : pour permettre à chacun de réaliser ses projets, de donner du sens à ses choix et pour l'égalité des chances

Quelques actions fortes :

- Soutenir le fonctionnement des écoles et favoriser le développement des filières bilingues ;
 - Favoriser la pratique du sport par les enfants et les initiatives en faveur du sport-santé ;
 - Rendre la culture accessible à tous et proposer une programmation de qualité ;
 - Animer la coordination de tous les acteurs culturels du territoire ;
 - Renforcer les partenariats avec les acteurs associatifs et accompagner leur structuration ;
 - Rénover les équipements sportifs et en créer de nouveaux : création et rénovation des gymnases, mise en service du complexe sportif, terrain synthétique, pumptrack, city stade ;
 - Développer le Campus Connecté et les filières de formation ;
 - Embaucher des apprentis pour favoriser l'insertion des jeunes.
- **Une ville durable** : pour protéger notre patrimoine naturel exceptionnel, pour préserver l'avenir tout en accompagnant les changements pour tous, de manière transversale, c'est le fil vert que l'on retrouve dans tous les projets.

Quelques actions fortes :

- Développer le bio à la cantine et consolider la dimension développement durable dans la restauration collective ;
- Développer des actions d'éducation à l'environnement ;
- Végétaliser les cours d'école ;
- Poursuivre la rénovation énergétique des écoles et des bâtiments publics ;
- Favoriser les mobilités douces : marche et vélo en réduisant la place de la voiture et en sécurisant les pratiques (pistes cyclables, garages vélos), réduction de la vitesse, piétonisation ;

- Produire de l'électricité par panneaux photovoltaïques (groupes scolaires Eugène Selles, Jules Ferry, Albert Séguier, Beauregard) ;
 - Proposer la gratuité des transports scolaires au niveau du territoire ;
 - Mettre en œuvre la végétalisation de l'hypercentre ;
 - Encourager la rénovation des espaces privatifs, opérations façades et végétalisation ;
 - Collecte des encombrants : service à destination des particuliers.
- **Une ville entreprenante** : dans la proximité avec les entreprises et les porteurs de projets, redonner à Millau son rôle de moteur du Sud-Aveyron, ouverte sur son territoire, pour créer de l'emploi, des richesses, des compétences...

Quelques actions fortes :

- S'appuyer sur nos grands évènements pour l'attractivité ;
 - Accompagner toutes les étapes de la création, au développement d'entreprises : pépinière, MDE, parcs d'activités, tiers-lieux et travail en partenariat ;
 - Améliorer la signalétique touristique et culturelle, favoriser la valorisation du patrimoine (élargissement du label Ville d'art et d'histoire en label Pays d'art et d'histoire) ;
 - Accompagner les dynamiques commerçantes ;
 - Accueillir des séminaires et des congrès ;
 - Porter une démarche GTEC pour agir concrètement sur les difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises et les services publics ;
 - Ouvrir Millau sur son territoire du Sud-Aveyron, notamment en renforçant les liens entre les Offices du Tourisme.
- **Une ville démocratique et citoyenne** : pour renforcer le lien entre élus et habitants, renforcer l'échange, la transparence, la confiance et le partage de la décision publique.

Quelques actions fortes :

- Rencontres annuelles bilan de mandat pour rendre compte des actions et des engagements ;
- Rencontres régulières avec les habitants (présence hebdomadaire sur le marché, présentation des projets,...) ;
- Votations citoyennes, consultations et à venir budget participatif.

D'un point de vue opérationnel, ce ne sont pas moins de 154 actions ou projets inscrits au plan de mandat : 56% sont déjà réalisées, 34% sont en cours et 10% à engager.

2. Une stratégie financière au service de l'action

La vigilance et la stratégie de rationalisation doivent rester au cœur des préoccupations afin de poursuivre le travail de stabilisation de la situation financière de la collectivité et de

maintenir sa capacité à agir. Ainsi, la stratégie de maîtrise de la consommation énergétique (pour mémoire en 2022 : -14%) grâce à des actions ciblées sera maintenue : rationalisation des déplacements, de l'occupation des bureaux, réduction de la température de l'ensemble des locaux municipaux (sauf scolaire et petite enfance) en réduisant l'éclairage public et celui des équipements, etc.

Pour autant, le montant des subventions attribué aux associations pourra retrouver, en fonction des projets, son niveau de 2022.

La capacité à agir de la collectivité se traduit par :

- 6,139 M€ liés au financement des projets de la **votation citoyenne** (5M€ PPI 2021) ;
- 13 020 M€ pour l'entretien des équipements municipaux et espaces publics (9M€ dans la PPI 2021) ;
- 15 607 M€ de projets hors votation (complexe sportif : 5,6 M€, gymnases : 5,5 M€, RD 809 : 0,9 M€, Maison de santé : 1.5 M€, abords complexe sportif : 1.55M€, Salle communale AFR : 274 K€, etc.) (10M€ PPI 2021)

Cela s'inscrit dans le cadre budgétaire, défini avec l'audit financier du début du mandat, qui vise à garantir un niveau d'investissement conforme au plan pluriannuel d'investissement 2021/2026 : 34 766 K€, sur la durée du mandat contre 25 739 K€ prévus initialement.

Au regard de la situation financière assainie, la collectivité pourra :

- Atteindre un niveau d'investissement fort grâce à des sources de financement nouvelles et à travers les objectifs définis ci-après ;
- Atteindre d'ici 2024, grâce à une trajectoire financière maîtrisée, un taux de désendettement inférieur à 10 ans, (seuil d'alerte fixé à 12 ans), dégager une marge d'autofinancement des investissements ;
- Dégager une épargne brute pour couvrir le **remboursement du capital de la dette** ainsi qu'une marge d'autofinancement des investissements.

PREVISIONS 2024, SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES

1. SYNTHÈSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau général des dépenses de fonctionnement depuis 2021, en net retrait par rapport à celui affiché en 2019 et 2020, est le résultat de la stratégie de rationalisation des dépenses de fonctionnement mise en place dans l'objectif de contribuer au redressement de la situation financière de la ville. L'engagement collectif et les efforts fournis par les services (au travers notamment de la baisse des consommations énergétiques et du questionnement systématique de l'opportunité de chaque dépense) ont permis de limiter les effets des hausses conjoncturelles (sur les énergies, l'alimentation et le point d'indice notamment).

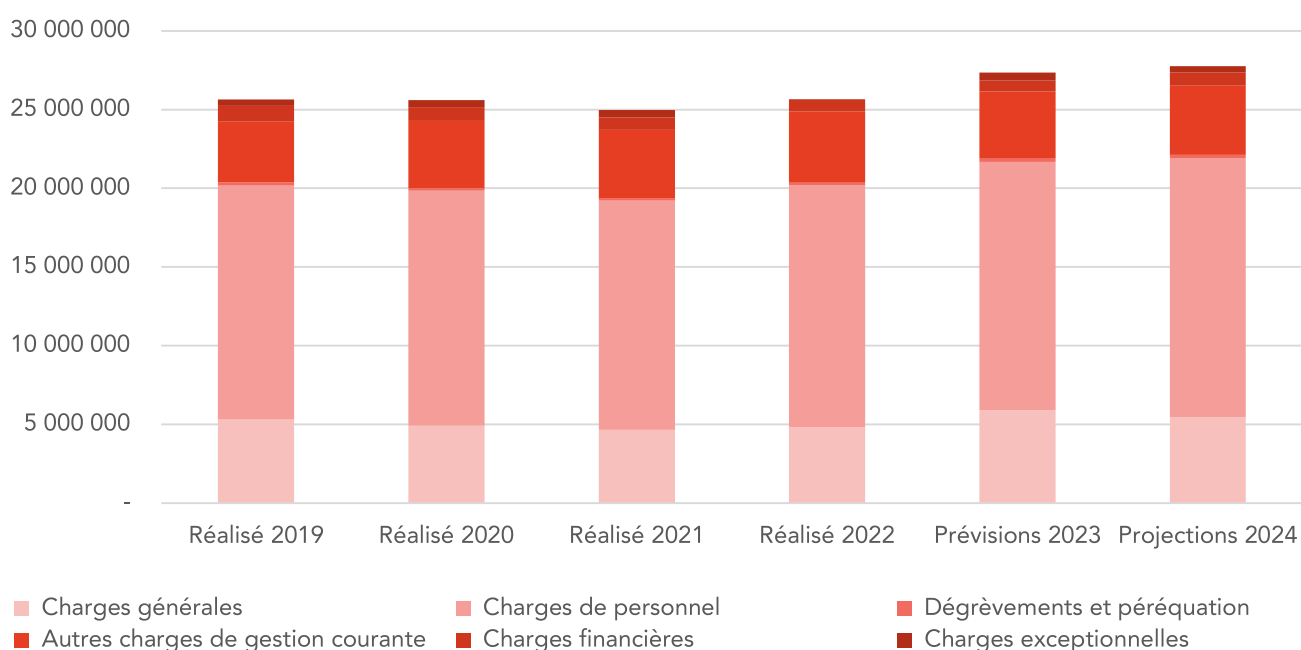
A ce jour, le contexte reste incertain (eu égard à la volatilité des prix sur les énergies et l'alimentation) et les effets de l'inflation sous-jacente (hors coût de l'énergie et de l'alimentation) vont encore se faire ressentir dans les prochains mois. En outre, les projets lancés avant 2020 révèlent peu à peu des risques de surcoût important car les aspects financiers avaient rarement été anticipés.

Ainsi, il est préférable de prévoir une hausse de 1,52% sur les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024. Il est également demandé aux services de maintenir la stratégie de maîtrise de la consommation énergétique et de rationalisation des dépenses de fonctionnement sur le long terme, afin d'être en mesure d'absorber les éventuelles hausses conjoncturelles à venir en 2024.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023 (BP + DM)	Orientations 2024	Evolution 2023 / 2024	Evolution 2019 / 2024
011	Charges générales	5 291 066 €	4 913 670 €	4 636 514 €	4 815 826 €	5 889 723 €	5 444 217 €	-8%	3%
012	Charges de personnel	14 881 336 €	14 925 181 €	14 569 139 €	15 385 487 €	15 785 880 €	16 471 988 €	4,3%	11%
014	Dégrèvements et péréquation	194 148 €	164 156 €	170 899 €	144 632 €	210 936 €	205 303 €	-3%	6%
65	Autres charges de gestion courante	3 896 023 €	4 282 733 €	4 326 119 €	4 539 554 €	4 257 053 €	4 407 000 €	4%	13%
66	Charges financières	981 350 €	871 266 €	799 065 €	738 529 €	706 796 €	827 400 €	17%	-16%
67	Charges exceptionnelles	400 647 €	456 287 €	472 083 €	32 827 €	499 567 €	409 239 €	-18%	2%
TOTAL DEPENSES REELLES		25 644 570 €	25 613 293 €	24 973 819 €	25 656 855 €	27 349 955 €	27 765 147 €	1,52%	8,27%

Dépenses réelles de fonctionnement



2. CHAPITRE 011 : MAITRISER LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

La volonté est de plafonner les dépenses à 5.44 M€ qui représentent une baisse de 8% des charges à caractère général, mais cette dernière est à pondérer. En effet, la prévision 2023 est particulièrement haute parce qu'elle intègre une hausse de 474K€ sur le coût des énergies par rapport à 2022. Le scénario choisi pour 2024 sur les énergies est prudent : il prévoit une consommation égale, une baisse de 20% sur le coût du kWh, selon le contrat qui nous lie au SIEDA et la suppression progressive du dispositif d'amortisseur électricité déployé par l'Etat.

Indépendamment du coût des énergies, et dans un contexte d'inflation, une hausse de 1,5% a été appliquée sur les autres postes de dépenses des charges à caractère général.

3. CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre 012 présentera une augmentation sensible (+4,3% par rapport à 2023), en prenant en compte :

- Les mesures gouvernementales :
 - ❖ La revalorisation du point d'indice des rémunérations de l'ordre de 1.5% applicable depuis le 1^{er} juillet 2023. Le coût induit par cette mesure est de +184 K€ à l'année pour la collectivité ;
 - ❖ L'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents (titulaires et contractuels) : + 138 K€ (applicable au 1^{er} janvier 2024) ;
 - ❖ L'augmentation du taux de cotisation CNRACL : + 73 K€
- L'action de la collectivité en faveur du pouvoir d'achat :
 - ❖ La refonte du RIFSEEP (régime indemnitaire) qui a été engagée dans le courant de l'année 2023 nécessite l'affectation d'une enveloppe de 220 K€. L'objectif de cette refonte est de simplifier le dispositif en réduisant les écarts pour une même catégorie d'emploi, en apportant de la lisibilité, de la transparence et davantage d'équité.
 - ❖ Le financement de la mutuelle santé des agents, par anticipation avec l'obligation légale qui prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (+47 K€) ;
 - ❖ La mise en œuvre du forfait mobilités durables estimé à 27 K€.

L'évolution de la masse salariale est toutefois maîtrisée grâce notamment à :

- La mutualisation du personnel qui se poursuit (recettes versées par la Communauté de Communes (+43 K€ / 2023), création du service commun foncier, urbanisme, habitat depuis le 1^{er} septembre 2023
- Aux départs en retraite.

La situation administrative de la ville de Millau en nombre d'ETP au 1^{er} janvier 2024 s'établira comme suit :

EVOLUTION DES EFFECTIFS							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Agents titulaires (en ETP)	355,79	343,40	339,47	323,59	317,73	307,63	304,80
Effectifs totaux (en ETP)	400,90	373,10	385,00	369,49	366,52	362,88	355,79

Baisse d'effectifs au 1er janvier 2024 de 7 ETP : il s'agit de postes vacants liés à des départs en retraite ou à des fins de contrats, non encore remplacés à ce jour mais également à la création du service commun foncier/urbanisme au 2^{ème} semestre 2023 (transfert de trois agents à la Communauté de Communes - nombre total d'agents mutualisés transférés : 27 soit 21.4 ETP).

Les événements 2023 concernant la masse salariale :

Le GVT est estimé à 173K€ (avancements d'échelons, de grade, promotions internes et les cinq points d'indice applicables à tous les salaires).

Les principaux recrutements sur des postes permanents : le directeur de la DOSI, le responsable des bâtiments, le responsable de la voirie, le chargé de mission CTG, cinq agents techniques, quatre administratifs et quatre agents du patrimoine, la responsable du pôle jeunesse de la MESA, la médiatrice du patrimoine, ...

Les chantiers lancés en 2023 :

=> La mutualisation des services entre la ville et la Communauté de Communes Millau Grands Causses, s'est poursuivie. Le service commun foncier, urbanisme et habitat a été créé au 1er septembre 2023 ;

=> Elaboration du plan de formation inter-collectivités entre la ville de Millau, la Communauté de Communes et le CCAS ;

=> Refonte du régime indemnitaire, RIFSEEP, comme évoqué page 14 C/012 ;

=> volonté de contribution de la commune au financement de la mutuelle santé des agents en 2024

=> volonté de mise en place de la prime mobilité durable en 2024.

A venir pour 2024 :

Les dépenses de personnel représenteront en 2024 59% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, ratio stable par rapport à 2023. La moyenne nationale s'établit autour de 60.69% pour les communes de même strate.

La stabilité du taux est liée à la maîtrise de la masse salariale grâce aux départs en retraite et à la poursuite de la mutualisation, malgré la revalorisation de l'indice des rémunérations, alors que les dépenses réelles de fonctionnement n'évoluent que de 1.59%.

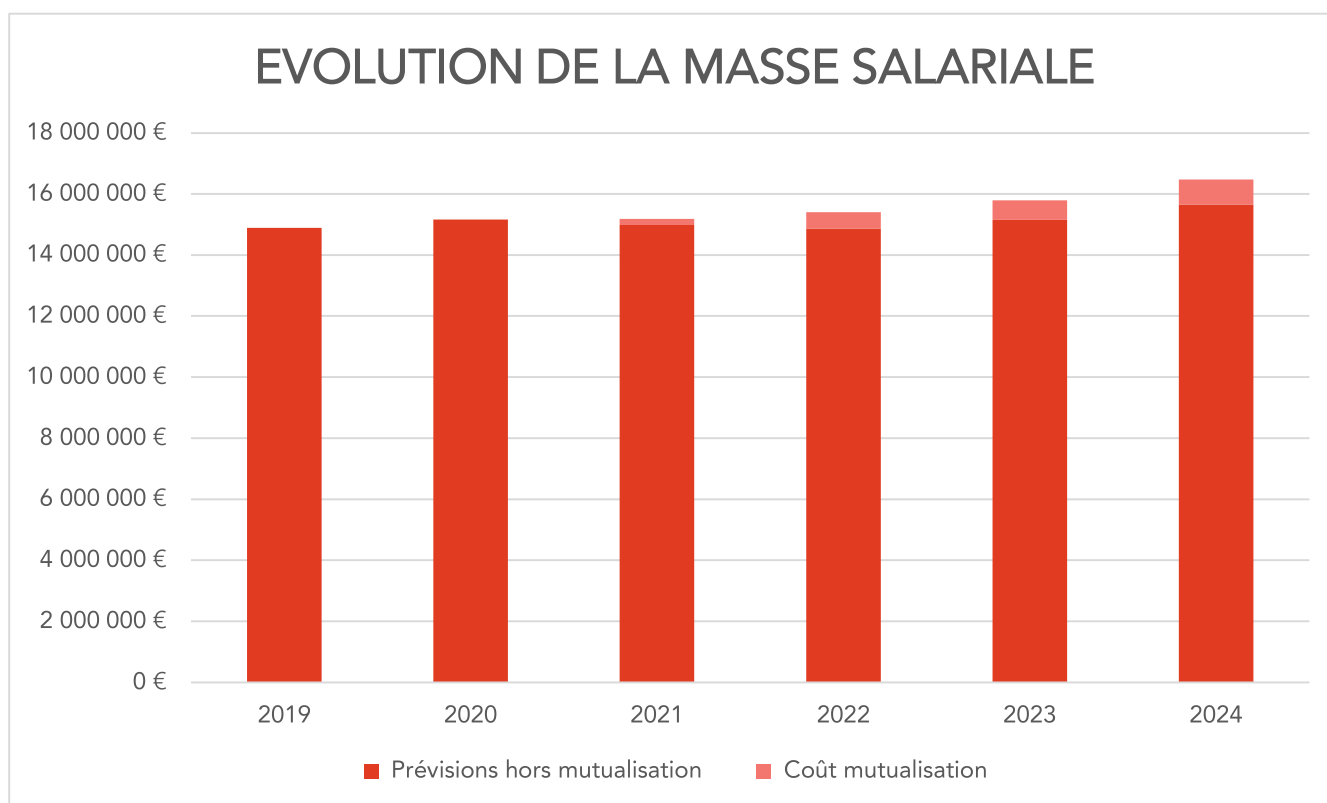
Il n'est pas envisageable de réduire la masse salariale sans obérer les conditions de travail des agents et/ou la qualité du service rendu à la population.

Il convient également de rappeler que la collectivité n'est assurée au titre des risques statutaires que pour l'accident de travail.

Par ailleurs, la collectivité va engager en 2024 un travail sur la mise en place des horaires variables.

Evolution de la masse salariale depuis 2019 :

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Prévisions budgétaires	14 886 563 €	15 160 000 €	15 176 560 €	15 403 095 €	15 785 880 €	16 471 988 €
Dont coût mutualisation (versement Communauté)			198 902 €	533 017 €	641 000 €	819 300 €
Dépenses réelles (CA)	14 881 336 €	14 925 181 €	14 569 139 €	15 385 487 €		



Détail des rémunérations par type de contrat :

DETAIL DES REMUNERATIONS PAR TYPE DE CONTRAT						
Type de contrat	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Titulaires	7 738 978 €	7 635 010 €	7 424 610 €	7 536 980 €	7 788 154 €	7 733 654 €
Contractuels	951 246 €	1 004 731 €	926 047 €	1 006 983 €	910 405 €	1 137 182 €
Contrats aidés	42 197 €	11 284 €	40 459 €	- €	- €	- €
Apprentis	25 097 €	36 341 €	45 123 €	28 727 €	59 972 €	70 000 €
TOTAL REMUNERATIONS	8 757 519 €	8 687 365 €	8 436 239 €	8 572 690 €	8 758 531 €	8 940 836 €
Régime indemnitaire et heures supplémentaires	1 713 298 €	1 773 975 €	1 684 902 €	1 759 030 €	1 686 258 €	1 972 813 €

4. CHAPITRE 014 : DEGREVEMENTS ET PEREQUATION

Ce chapitre intègre les dégrèvements opérés sur la fiscalité locale (taxe d'habitation sur les logements vacants) et le *fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales* (FPIC). Ce fonds, géré par l'Etat, est un mécanisme qui consiste à prélever une partie des ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, pour reverser les sommes aux communes et intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. Une diminution du FPIC a été constaté en 2023. La projection 2024 intègre un maintien du montant de cette dotation.

5. CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE, RETOUR AU NIVEAU DE 2022

En 2023, en baissant le niveau des subventions attendues, les associations ont également contribué à l'effort collectif destiné à limiter l'impact des hausses conjoncturelles sur les dépenses réelles de fonctionnement et à conserver la maîtrise du niveau général de ces dépenses.

Grâce au travail réalisé conjointement avec les associations, près de 80K€ ont pu être dégagés à cet effet.

Pour 2024, la volonté politique est de restaurer le niveau de subventions 2022 pour accompagner au mieux la dynamique associative.

La hausse de 4% sur les autres dépenses de gestion courante s'explique également par plusieurs facteurs :

- Le budget annexe restauration sera pleinement impacté en 2024 par l'évolution des dépenses de personnel (+ 100K€) et l'instabilité du coût de l'alimentation (près de 50K€ supplémentaires). Même si l'optimisation des recettes issues des repas à domicile et de la cantine permettra partiellement d'absorber ces hausses (+ 64K€), grâce notamment à l'augmentation du nombre de repas fournis et à la revalorisation des tarifs des communes extérieures (alignés sur le coût de revient des repas),

l'ajustement du niveau de la subvention d'équilibre versée par la ville est indispensable (+ 46K€) ;

- En 2023, le CCAS a également été impacté par les hausses sur les dépenses à caractère général et les frais de personnel pour renforcer l'accès aux droits. Ainsi, la subvention de la ville a dû être réhaussée de 141K€. Le caractère incertain de la conjoncture et la volonté forte de la ville d'être aux côtés des plus fragiles, ainés, petite enfance, personnes en difficulté, ne permet pas d'envisager une réduction de la subvention pour 2024.

Le niveau de recettes du budget annexe stationnement permet néanmoins, pour la deuxième année consécutive, l'autonomie financière de ce dernier. Ainsi, il ne devrait pas être nécessaire pour la ville, de verser une subvention d'équilibre au budget annexe stationnement en 2024.

6. CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES, LA STRATEGIE DE DESENDETTEMENT PRODUIT SES EFFETS MALGRE L'EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS

En 2023, nous avons prévu initialement un emprunt de 3,689M€ qui a été ramené grâce à l'affectation de l'excédent à 3,014 M€. Par ailleurs, le décalage de certaines opérations à 2024 va conduire à diminuer le montant des investissements à financer sur l'année. En conséquence, l'emprunt à réaliser en 2023 pourra être réduit à 2 700 000€. Mécaniquement, cet allègement de l'emprunt 2023 va limiter le montant des charges financières 2024 qui s'élèvera néanmoins à 827 400€ (+17%) compte tenu de la hausse constante des taux d'intérêt en 2023 (estimation à 5,5%)

Depuis 2021, le recours à l'emprunt a été limité pour s'ajuster aux capacités financières de la collectivité. De fait, le montant des intérêts à lui aussi été réduit.

7. CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une provision de 50 000€ est inscrite à ce chapitre afin de couvrir les risques contentieux.

II. RECETTES

1. SYNTHÈSE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Si la nature des dépenses de fonctionnement des collectivités est limitée essentiellement aux charges de gestion courante et aux charges de personnel, la typologie des recettes de fonctionnement est quant à elle beaucoup plus hétérogène.

Les sources de recettes proviennent majoritairement de la fiscalité (77% des projections 2024), des dotations de l'Etat (15%) et de la tarification des services rendus à la population (6%).

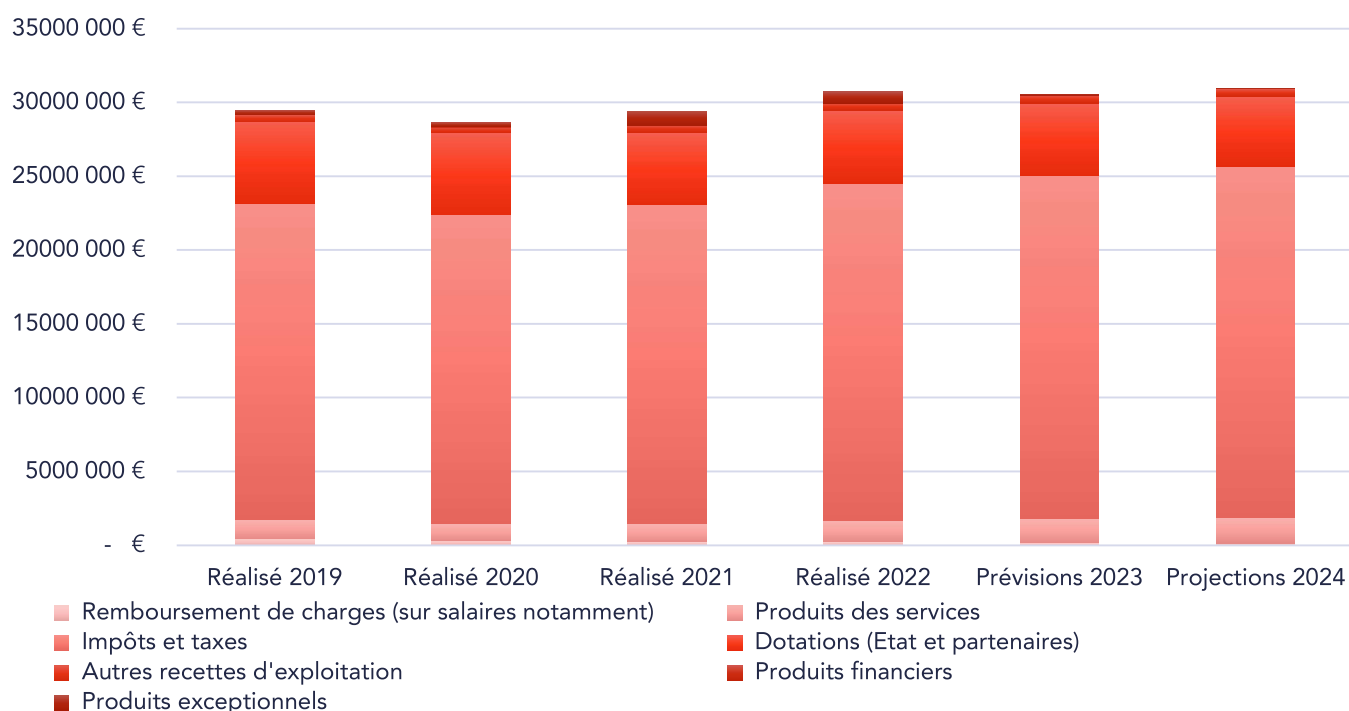
L'évolution de chacune de ces sources de recettes est étroitement liée à l'actualité économique, fiscale et locale : évolution des bases de la fiscalité, loi de finances annuelle qui détermine le niveau des dotations de l'Etat, stratégie appliquée sur la tarification des services de la ville.

Afin d'assurer le meilleur taux de réalisation possible et l'atteinte effective de la prévision, les projections 2024 sur les recettes de fonctionnement sont prudentes. L'évolution générale est fixée à 1% mais à l'intérieur des chapitres, la trajectoire des prévisions diffère.

Nous l'avons vu tout à l'heure, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une condition essentielle à la bonne santé financière de la collectivité. Mais l'optimisation des recettes est un enjeu tout aussi important. En effet, si les dépenses évoluent souvent à la hausse, à la faveur de l'inflation et du contexte économique, les recettes doivent pouvoir être optimisées pour limiter l'impact de la hausse des dépenses et conserver une épargne nette positive (autofinancement des investissements).

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023	Projections 2024	Evolution 2023 / 2024
013	Remboursement de charges (sur salaires notamment)	428 698 €	319 945 €	237 715 €	241 593 €	164 716 €	141 000 €	-14%
70	Produits des services	1 354 783 €	1 146 297 €	1 247 935 €	1 475 176 €	1 664 729 €	1 766 021 €	6%
73	Impôts et taxes	21 405 802 €	20 961 567 €	21 580 711 €	22 837 511 €	23 255 190 €	23 800 746 €	2,35%
74	Dotations (Etat et partenaires)	5 528 264 €	5 538 353 €	4 929 493 €	4 919 381 €	4 861 553 €	4 727 655 €	-3%
75	Autres recettes d'exploitation	457 884 €	352 070 €	472 480 €	480 803 €	545 137 €	486 620 €	-11%
76	Produits financiers	36 €	42 391 €	6 461 €	5 365 €	6 450 €	6 450 €	0%
77	Produits exceptionnels	283 198 €	273 815 €	909 981 €	771 952 €	64 443 €	51 000 €	-21%
TOTAL RECETTES REELLES		29 458 665 €	28 634 438 €	29 384 777 €	30 731 781 €	30 562 218 €	30 979 492 €	1%

Recettes réelles de fonctionnement



2. CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

Ce chapitre inclue les recettes visant à amoindrir les charges de personnel: les remboursements des indemnités journalières de la sécurité sociale et les remboursements effectués par l'URSSAF sur les charges sociales. Il est difficile d'avoir des projections sur les absences à venir, la prévision 2024 reste donc prudente (- 14% vis-à-vis des prévisions 2023).

3. CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, UNE DYNAMIQUE RETROUVEE AVEC PRES DE 30% D'AUGMENTATION DEPUIS 2019

Ce chapitre intègre :

- Les produits d'exploitation des services de la ville (culturels, sportifs, administratifs, périscolaires, etc.) ;
- Les redevances d'occupation du domaine public (foires, marchés, terrasses des bars et restaurants) ;
- Les remboursements liés à la mise à disposition de personnel (dans le cadre de la mutualisation, mais aussi pour la cuisine centrale et le CCAS) ;
- Les vente de concessions des cimetières.

La projection 2024, prévoit une hausse de 6% sur ces recettes. En effet, la crise sanitaire étant achevée, les conséquences de cette dernière ne sont plus visibles sur les recettes des équipements culturels et sportifs.

Par ailleurs, un travail de fond est réalisé sur la fréquentation et l'équité tarifaire vis-à-vis des moyens des publics mais aussi en lien avec la tarification différenciée pour les non-résidents millavois. Il s'agit de contribuer au financement des charges de centralité et à l'optimisation des recettes sans pénaliser les publics empêchés.

La hausse de 6% peut également être expliquée par l'évolution des charges du personnel mutualisé. Les hausses statutaires impactent le personnel de la ville mais, par extension, il touche aussi le personnel mutualisé. Ainsi, le montant des remboursements des charges de personnel par le budget annexe restauration, par le CCAS et par la Communauté de Communes Millau Grands Causses, est lui aussi revalorisé.

4. CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES, PAS DE PRESSION SUPPLEMENTAIRE POUR LES MILLAVOIS

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés : Si celui-ci se situe **au-dessus de 1**, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national.

C'est le cas de Millau, en 2023 cet indicateur est évalué à **1,57**. La commune exerce donc une pression fiscale importante sur ses administrés. Le levier fiscal ne sera donc pas activé pour dégager de nouvelles marges de manœuvre. En outre, l'équipe municipale a pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts.

Pour autant, la fiscalité locale devrait être « globalement dynamique » en 2024, et, ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, les taxes foncières bénéficieront d'une revalorisation forfaitaire des bases encore élevée, celle-ci étant calculée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé, qui sera connue en novembre 2023.

A l'inverse, une incertitude pèse sur les droits de mutation qui pourraient connaître un revirement de tendance, influencé par un marché immobilier susceptible de ralentir localement en lien notamment avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions exigées pour les emprunteurs.

Les évolutions suivantes seront à prendre en compte :

- **Le coefficient de revalorisation des bases** d'imposition. En 2023, l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix à la consommation, harmonisé sur un an, est estimée à plus de 3.0%, sur lequel s'alignera l'augmentation des bases d'imposition. Le produit fiscal devrait s'élever, à taux constant, à **19 982 412 €** (+ 3.0 % par rapport à l'exercice 2023) ;

- Stabilité de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire. Versées par la Communauté de Communes, le montant de ces dotations restera stable en 2024, pour 2 145 091€ ;
- Malgré l'incertitude tendancielle, il est prévu des prévisions stables de recettes issues des *droits de mutation à titre onéreux* (DMTO) : cette prévision est rendue possible par une estimation des transactions à venir fondée sur le recensement des *déclarations d'intention d'aliéner* (DIA), déclarations préalables obligatoires à la vente de tout bien immobilier pour les propriétaires. ;
- Redevances d'occupation du domaine. L'inscription des recettes du domaine sera également stable par rapport aux prévisions 2023. Le produit attendu serait de 110K€ ;
- Taxe sur la consommation finale d'électricité. Elle devrait diminuer de 50 K€ par rapport au BP 2023, au regard du montant de recettes perçu l'année précédente, pour atteindre 350K€ ;
- Les autres taxes devraient rester stables.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, le montant total du produit fiscal 2024 devrait progresser de 546K€, soit + 2.35% par rapport à 2023, pour atteindre 23 800K€.

5. CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre intègre essentiellement les dotations de l'Etat et les participations des différents partenaires institutionnels (Département, Région). L'Etat compense les charges des compétences décentralisées et les partenaires financent les actions sportives et culturelles de la ville notamment.

Par prudence, les projections 2024 prévoient un léger retrait des dotations de l'Etat et la stabilité des participations de nos partenaires.

La subvention versée par la Communauté de Communes pour l'organisation du raid nature (70K€) en 2023 disparaît des prévisions budgétaires, l'évènement n'étant pas programmé en 2024.

Ces éléments expliquent le recul de 3% sur les prévisions liées aux recettes du chapitre 74.

6. CHAPITRE 75 : AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Ce chapitre intègre les loyers perçus par la commune, les charges locatives et de copropriété qui y sont associées, les locations de salles, les redevances des étals des Halles, les amendes émises à l'encontre des administrés (dépôts sauvages d'ordures ménagères et divagation d'animaux), les redevances de certaines DSP (aire de camping-car notamment), etc.

Parce que certaines des recettes sont indexées sur le niveau d'activité (fréquentation pour l'aire de camping-car ou volume des dépôts sauvages pour les amendes), la projection 2024

prévoit une baisse de 11% par rapport aux prévisions totales 2023 (BP + DM) mais est relativement stable par rapport au BP 2023.

7. CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

Ce chapitre intègre le remboursement par la Communauté de Communes, des intérêts de l'emprunt du pôle d'enseignement supérieur, transféré à l'EPCI.

8. CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le chapitre 77 enregistre les recettes provenant des donations, mécénats, mais aussi des cessions d'actif (immobilières, de véhicules ou de matériel spécialisé) et des indemnités perçues par la ville. Les cessions sont budgétées sur la section d'investissement mais exécutées comptablement sur la section de fonctionnement. C'est ce qui explique le différentiel important entre le réalisé 2022 (qui intègre les cessions) et les prévisions 2023 et 2024 (qui intègrent seulement les recettes hors cessions).

Si les recettes issues des donations et mécénats sont relativement stables, celles qui sont liées aux indemnités fluctuent en fonction des sinistres. Ainsi, il est préférable de prévoir une baisse de 21% sur ces recettes.

EVOLUTION DE LA DETTE

I. CARACTERISTIQUES DE LA DETTE, UNE DETTE STABILISEE A 30 M€

Nous l'avons vu au moment d'évoquer le chapitre des charges financières, l'emprunt à réaliser en 2023 a été réduit à 2,7M€ au lieu des 3,689M€ initialement prévus au BP. En intégrant ce nouvel élément, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 30,234M€.

Pour l'année 2024, l'annuité en capital devrait donc s'élever à 3,063M€.

Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2024 :

- Durée résiduelle d'encours : 11 ans et 8 mois ;
- Annuité/recettes de fonctionnement : 12,54% ;
- Encours /recettes de fonctionnement : 97,59% (seuil critique : 104%) ;
- Intérêts /dépenses de fonctionnement : 2.96%.

II. INVESTISSEMENTS PLANIFIES ET ENCOURS DE DETTE

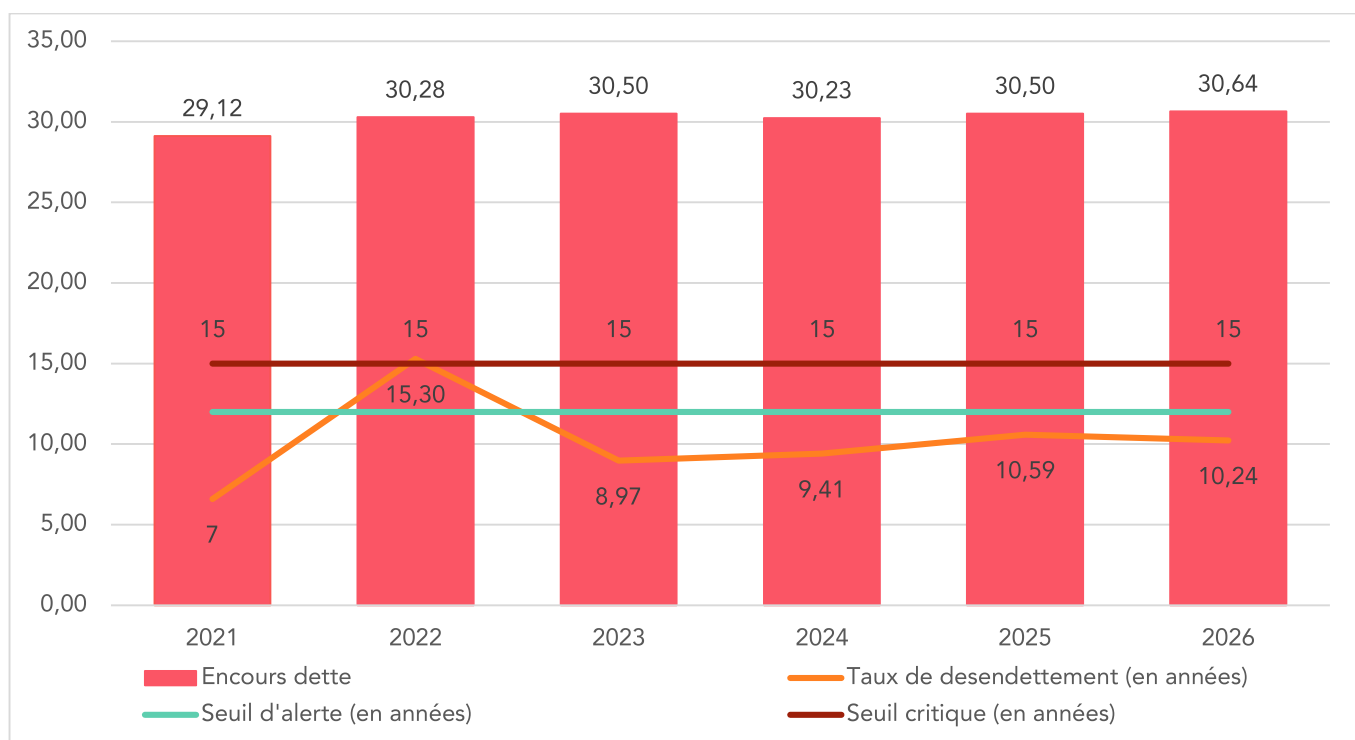
EVOLUTION ENCOURS DETTE / INVESTISSEMENTS			
Années	Montant des investissements (en M€)	Emprunt de l'année	Encours de dette au 01/01/N
2015	7,47	4,48	32,22
2019	7,96	6,97	28,88
2020	7,00	1,37	31,86
2021	4,93	4,00	29,12
2022	6,53	3,26	30,28
2023	8,96	2,70	30,50
2024	5,59	3,33	30,23
2025	4,54	2,95	30,50
2026	3,21	1,76	30,64

III. SOLVABILITE DE LA VILLE : UN RETABLISSEMENT SPECTACULAIRE

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette (capital restant à rembourser) de la collectivité et son épargne brute (solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement). Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée de la section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait à nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des banques.

Le taux de désendettement de la commune de Millau a atteint en 2022 les 15 ans, niveau de seuil critique. Grâce à la forte maîtrise des charges de fonctionnement et à l'optimisation des recettes, l'épargne brute devrait augmenter en 2024 et ainsi limiter le taux de désendettement à 9,41 ans. Sur la fin du mandat, le taux de désendettement devrait rester en dessous des 10,5 ans.



ORIENTATIONS 2024, SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans une collectivité, la maîtrise financière des dépenses d'investissement dépend de plusieurs facteurs :

- L'adéquation entre le volume d'investissement choisi et les capacités financières réelles de la collectivité.
L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute). Il permet d'assurer prioritairement le remboursement du capital annuel de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'investissement.
Pour que l'autofinancement permette, a minima, de rembourser le capital de la dette sur l'année, il est essentiel que l'encours de dette soit maîtrisé. Si la collectivité emprunte trop, elle va mécaniquement augmenter son annuité d'emprunt, réduire son épargne nette (épargne brute – capital de l'emprunt à rembourser sur l'année), et donc, grever sa capacité d'investissement à long terme.
- La maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes de fonctionnement. En effet, une bonne gestion de la section de fonctionnement permet de dégager une épargne brute plus importante ;
- L'optimisation des recettes d'investissement. Il est difficile d'influer sur les recettes conjoncturelles (FCTVA, amendes de police, taxe d'aménagement). En revanche, l'optimisation du patrimoine (cessions) et du niveau de subventions des projets sont des marges de manœuvre qui permettent de limiter le recours à l'emprunt.

I. PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024

1. PROGRAMME GLOBAL, RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE LA VOTATION CITOYENNE

Le programme d'investissement 2024 devrait s'élever à 5 923 764€. Il servira à financer les projets déjà engagés, l'entretien du patrimoine de la ville, et de nouveaux projets. Un travail de priorisation a été effectué sur les nouveaux projets afin de favoriser les projets porteurs d'économies de fonctionnement et les projets les mieux subventionnés.

Par ailleurs, une réflexion a été engagée dès 2022, sur l'analyse du patrimoine de la ville. Il s'agit de l'optimiser dans une logique de revente afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour financer les projets d'investissements.

PROJETS IDENTIFIES		
Projet	Prévision 2024	Type d'opération
Complexe sportif	1 460 000 €	Fonds de concours (dernier versement)
Aménagement des abords du Parc des Sports	535 000 €	Maîtrise d'ouvrage ville. Projet conditionné à l'octroi des subventions
Travaux CREA	76 000 €	Maîtrise d'ouvrage ville
Subventions façades	40 000 €	Contrat action cœur de ville
Réalisation d'un terrain synthétique	400 000 €	Maîtrise d'ouvrage à définir
Sécurisation du ruisseau de Ladoux (zone inondable)	30 000 €	Maîtrise d'ouvrage ville
Passage en LED de l'éclairage public	150 000 €	Maîtrise d'œuvre ville
Rénovation des bâtiments (SDIE)	30 000 €	Maîtrise d'ouvrage ville
Rues commerçantes valorisées	50 000 €	Votation citoyenne
Végétalisation des cours d'écoles	200 000 €	Votation citoyenne
Salle des obsèques civiles	130 000 €	Votation citoyenne
Réhabilitation du cinéma	125 000 €	Votation citoyenne
Aménagement de la place des Sablons	496 500 €	Votation citoyenne
Rénovation thermique de l'école Eugène Selles	40 000 €	Maîtrise d'ouvrage ville
Aménagement cyclable rue du Pont de Fer	5 000 €	Votation citoyenne
Entretien du patrimoine bâti	510 514 €	
Matériel et véhicules des services	526 250 €	
Entretien voirie et espaces publics	1 018 500 €	
Autres investissements nécessaires	101 000 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 923 764 €	

FINANCEMENT DES PROJETS	
Recettes d'investissement	Prévision 2024
Subventions terrain synthétique	85 000 €
Subventions Sablons	220 000 €
Subventions aménagement abords Parc des Sports	400 000 €
Subventions Clausel de Coussergues (projet en cours)	150 000 €
Subventions éclairage public LED	50 000 €
Subventions étude réseau chaleur	34 400 €
Cessions immobilières	590 000 €
FCTVA	500 000 €
Taxe d'aménagement	90 000 €
Produit des amendes de police	250 000 €
Remboursement sur emprunt pôle d'enseignement supérieur	53 000 €
Travaux d'office	20 000 €
Virement de la section de fonctionnement	151 000 €
Emprunt	3 330 364 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 923 764 €

2. ENTRETIEN DU PATRIMOINE DE LA VILLE, REMETTRE A NIVEAU ET RECHERCHER LA SOBRIETE ENERGETIQUE :

ENTRETIEN DU PATRIMOINE	
Patrimoine bâti	510 514 €
Entretien des bâtiments religieux	45 000 €
Entretien des équipements culturels	43 814 €
Entretien des gymnases	9 500 €
Entretien complexes sportifs	60 000 €
Entretien des écoles	143 500 €
Entretien centre de loisirs	5 500 €
Entretien bâtiments administratifs et techniques	96 500 €
Autre entretien patrimoine bâti	106 700 €
Matériel des services	526 250 €
Matériel technique	113 400 €
Mobilier	15 200 €
Matériel informatique et téléphonie	9 350 €
Matériel roulant	388 300 €
Entretien voirie et espaces publics	1 018 500 €
Entretien des espaces publics	175 000 €
Entretien des cimetières	55 000 €
Programme de voirie (avenue de la République, rue de la Liberté, hameau de Gandalous)	788 500 €
Autres investissements nécessaires	101 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 156 264 €

3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) : 34M€ D'ICI LA FIN DE LA MANDATURE

Le PPI a été actualisé afin de prendre en compte les réajustements nécessaires en dépenses et en recettes. En effet, il s'agit d'un document évolutif qui suit la vie des projets : surcoûts liés à l'indexation, décalage de certaines opérations dans le temps, révision ou retrait de certaines projets, notification de subventions, etc.

Voici les éléments d'actualité ayant influé sur les projets pour 2024 :

- Le projet de complexe sportif est fortement impacté par l'indexation des prix du marché. Les surcoûts sont partagés entre la ville et la Communauté de Communes à hauteur de 50% pour chaque collectivité. Pour 2024, le montant du fonds de concours nécessaire a été évalué à 1 460 000€ ;
- Le coût de certains projets a été réactualisé : abords du complexe sportif (+ 535K€ hors subventions) ;
- Le phasage de certains projets a été modifié pour s'ajuster aux capacités financières de la ville et aux délais de réalisation : le projet de terrain synthétique a été étalé sur deux exercices, la rénovation de l'école Eugène Selles a été repoussée à 2025, le projet des cours d'écoles végétalisées a également été étalé jusqu'à la fin du mandat, la réalisation de la salle des obsèques civiles a été anticipée pour 2024.

DEPENSES PPI							
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PROJETS
EQUIPEMENTS	3 383 000 €	3 554 600 €	5 280 386 €	2 471 000 €	433 000 €	180 000 €	15 301 986 €
Fonds de concours complexe sportif	1 400 000 €	1 000 000 €	1 700 000 €	1 460 000 €			5 560 000 €
Abords complexe sportif	90 000 €		370 000 €	535 000 €			995 000 €
Paul Tort	134 000 €	988 000 €	2 313 000 €				3 435 000 €
Halle sportive du Puits de Calès	1 705 000 €	323 000 €					2 028 000 €
Stand de tir (modernisation pas de tir)						80 000 €	80 000 €
Terrain synthétique			40 000 €	400 000 €	433 000 €		873 000 €
CREA	50 000 €	40 000 €	134 000 €	76 000 €			300 000 €
Aménagement des archives			126 000 €				126 000 €
Maison de santé place Mitterrand	4 000 €	930 000 €	597 386 €				1 531 386 €
Salle AFR Saint-Germain		273 600 €					273 600 €
PEM (part ville)						100 000 €	100 000 €
ENTRETIEN DU PATRIMOINE	1 495 968 €	1 848 885 €	2 057 994 €	2 155 264 €	2 085 000 €	2 085 000 €	11 728 111 €
<i>Patrimoine bâti</i>				550 514 €	1 085 000 €	1 085 000 €	2 720 514 €
<i>Espaces publics et voirie</i>				1 018 500 €	300 000 €	300 000 €	1 618 500 €
<i>Matériel</i>				526 250 €			526 250 €
SDIE				30 000 €	200 000 €	200 000 €	430 000 €
Opération sécurisation Ladoux et CTM				30 000 €	500 000 €	500 000 €	1 030 000 €
AMENAGEMENTS URBAINS	11 640 €	- €	430 000 €	150 000 €	150 000 €	550 000 €	1 291 640 €

Embellissement centre-ville apaisé			380 000 €				380 000 €
Programme LED éclairage public				150 000 €	150 000 €	150 000 €	450 000 €
20 rue Capelle	11 640 €		20 000 €				31 640 €
Schéma directeur végétalisation ville			30 000 €				30 000 €
Réseau chaleur : secteur Beauregard						400 000 €	400 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	43 500 €	40 000 €	40 000 €	141 000 €	40 000 €	- €	304 500 €
Subventions façades	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €		200 000 €
Aménagement centres sociaux				40 000 €			40 000 €
Divers	3 500 €			61 000 €			64 500 €
INVESTISSEMENTS BUDGETS ANNEXES (NON COMPTABILISES)							- €
<i>Réseaux rue Alsace Lorraine</i>					600 000 €		600 000 €
<i>Réseaux, avenue de la République</i>				928 000 €			928 000 €
<i>Rénovation cuisine centrale</i>			50 000 €	200 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	3 850 000 €
PROJETS VOTATION CITOYENNE	- €	1 096 155 €	1 371 843 €	1 006 500 €	2 265 500 €	400 000 €	6 139 998 €
Cœur de ville plus vert			40 000 €				40 000 €
Rues commerçantes valorisées				50 000 €			50 000 €
Jardins partagés		40 000 €					40 000 €
Cours d'écoles végétalisées			180 000 €	200 000 €	450 000 €	400 000 €	1 230 000 €
Salle des obsèques civiles				130 000 €			130 000 €
Intégration mobilités douces Ayrolle			200 000 €				200 000 €
Liaison douce entre le Tarn et le Centre-Ville via la rue du Pont de Fer				5 000 €	360 000 €		365 000 €
City stade					60 000 €		60 000 €
Street workout					20 000 €		20 000 €
Cinéma rénové		36 155 €	125 000 €	125 000 €	600 000 €		886 155 €
Sablons		400 000 €	551 648 €	496 500 €	775 500 €		2 223 648 €
RD809		620 000 €	275 195 €				895 195 €
TOTAL DEPENSES / ANNEE	4 934 108 €	6 539 640 €	9 180 223 €	5 923 764 €	4 973 500 €	3 215 000 €	34 766 235 €

RECETTES PPI							
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL PROJETS
RECETTES HORS SUBVENTIONS	728 270 €	1 419 561 €	1 247 720 €	1 503 000 €	1 070 035 €	881 936 €	6 850 522 €
Remboursement capital emprunt PES	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	53 000 €	318 000 €
Taxe d'aménagement	151 207 €	110 000 €	118 000 €	90 000 €	80 000 €	80 000 €	629 207 €
Produit des amendes de police	110 154 €	225 561 €	311 820 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	1 397 535 €
FCTVA	396 918 €	411 000 €	461 364 €	500 000 €	637 035 €	498 936 €	2 905 253 €
Produits des cessions	16 991 €	620 000 €	269 000 €	590 000 €	50 000 €		1 545 991 €
Travaux d'office			34 536 €	20 000 €			54 536 €
SUBVENTIONS / FONDS DE CONCOURS	42 578 €	826 649 €	3 006 462 €	939 400 €	955 000 €	570 000 €	6 340 089 €
AUTOFINANCEMENT	163 260 €	1 031 983 €	2 226 041 €	151 000 €	- €	- €	3 572 284 €
EMPRUNT	4 000 000 €	3 261 447 €	2 700 000 €	3 330 364 €	2 948 465 €	1 763 064 €	18 003 340 €
TOTAL DEPENSES / ANNEE	4 934 108 €	6 539 640 €	9 180 223 €	5 923 764 €	4 973 500 €	3 215 000 €	34 766 235 €

BUDGETS ANNEXES

I. EAU

Au sein de la section d'exploitation, les recettes proviennent essentiellement des redevances facturées aux administrés. Les dépenses réelles sont quant à elles très limitées parce que le titulaire de la *délégation de service public* (DSP) assure les dépenses de gestion courante.

En investissement, les recettes proviennent essentiellement des amortissements, c'est-à-dire des dépenses d'exploitation destinées à garantir le renouvellement des biens amortis (réseaux et ouvrages) en investissement. Les durées d'amortissement des réseaux sont longues ce qui génère chaque année des recettes d'investissement plus importantes que les crédits dépensés pour assurer l'entretien et le renouvellement des réseaux lorsque c'est nécessaire.

Pour 2024, deux investissements sont programmés, en lien avec le schéma directeur de programmation des investissements établi : le réservoir de la Salette (600K€) et une borne de puisage (12K€).

Le schéma directeur a également pour objectif d'organiser le transfert de la compétence « gestion de l'eau potable » à la Communauté de Communes en 2026.

II. ASSAINISSEMENT

Son fonctionnement est similaire à celui de l'eau : la section d'exploitation enregistre des recettes issues des redevances. En face, les dépenses réelles d'exploitation sont limitées aux analyses des effluents et au paiement des intérêts de la dette.

En investissement, les recettes sont exclusivement constituées des dotations aux amortissements, tandis que les dépenses concernent pour l'essentiel le remboursement du capital des emprunts et l'amortissement des subventions perçues sur les travaux réseaux et ouvrages.

Côté travaux, la réfection des réseaux de l'avenue de la République est programmée pour 2024 (600K€).

Un schéma directeur est en cours. Il vise à définir la programmation de l'investissement et à organiser le transfert de compétence « gestion des eaux usées » à la Communauté de Communes en 2026.

III. STATIONNEMENT

Depuis la mise en place de la réforme sur le stationnement en 2018 et jusqu'en 2021, le budget stationnement s'équilibrait en fonctionnement par l'intermédiaire d'une subvention du budget principal. Grace au travail mené depuis 2022 sur l'optimisation des recettes,

l'équilibre du budget a été restauré. Ainsi, il ne sera pas nécessaire, pour la ville, de verser une subvention d'équilibre au budget stationnement pour 2024.

Côté investissement, les amortissements permettront d'avoir les recettes nécessaires pour couvrir le remboursement du capital des emprunts en dépenses.

IV. RESTAURATION

La structuration du budget restauration est différente car c'est la subvention versée par la ville qui permet l'équilibre de la section de fonctionnement. Les recettes proviennent également, sur ce budget, des repas à domicile et de la cantine.

A l'instar de la ville, les charges de personnel vont également augmenter significativement pour les effectifs de la cuisine centrale. En lien avec l'inflation, le coût de l'alimentation sera lui aussi plus important.

Par ailleurs, un projet de réhabilitation de la cuisine centrale est en cours d'étude. 200K€ de dépenses d'investissement sont programmés sur ce projet pour 2024 qui s'élève à 3 850 M€. Des subventions sont attendues et un emprunt sera contracté pour assumer une partie des dépenses résiduelles.

Au regard de l'actualité, la subvention d'équilibre de la ville devra être réhaussée en 2024. Elle sera de 487 693€, contre 441 440€ en 2023.

V. PARKING CAPELLE

Pour comprendre la structure de ce budget, il est essentiel de comprendre son mode de gestion : nous percevons une redevance d'occupation du parking (120 K€) dont nous déléguons la gestion par DSP. Dans la section d'exploitation, cela se traduit par une recette et par une dépense.

Dans les dépenses d'exploitation, nous trouvons également la dotation aux amortissements, les charges d'exploitation, la taxe foncière et les intérêts de la dette.

In fine, sur la section d'exploitation, les dépenses sont supérieures aux recettes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'équilibrer le budget Capelle par une subvention du budget principal. Elle a été évaluée à 344 739€ pour 2024 (stable par rapport au BP 2023).

VI. PHOTOVOLTAÏQUE

C'est un budget particulier parce qu'il est autonome, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de l'équilibrer par une subvention du budget principal.

Sur la section d'exploitation, c'est l'électricité revendue qui assure les recettes nécessaires à la maintenance des panneaux photovoltaïques et à la dotation aux amortissements.

En investissement, les recettes sont constituées des amortissements nécessaires au renouvellement des équipements et du recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section.

L'installation de panneaux sur la cuisine centrale est toujours à l'étude. Une somme de 111K€ sera affectée en investissement à cet effet.

CONCLUSION

Confrontée comme l'ensemble des collectivités locales à un contexte inflationniste et à des perspectives incertaines, la commune de Millau continue de mettre en oeuvre son projet de mandat pour la qualité de vie des habitants et pour préparer la ville aux enjeux de demain. Ces orientations budgétaires répondent aux orientations politiques du plan de mandat avec la mise en oeuvre de plus de 150 engagements dont 90% sont déjà lancés pour *changer ma vi(II)e*.

La situation budgétaire s'est assainie mais reste encore fragile, notamment en raison d'opérations très impactantes lancées avant 2020 et d'un fort endettement. Ainsi, il convient de rester vigilants quant à maîtrise des dépenses de fonctionnement en continuant de questionner l'opportunité de chaque dépense.

Il s'agit de bâtir un budget 2024 responsable et ambitieux autour des principes de solidarité et d'équité mais aussi d'attractivité, d'innovation et de cohésion sociale.

Quatre points forts pour définir ce budget, plus que jamais au service des millavois :

- La qualité et l'accessibilité des services publics reste une priorité en particulier pour les plus fragiles. Cela se traduit notamment par le maintien du "bouclier famille » avec les tarifications progressives sur la cantine et les repas des aînés (tout en améliorant de façon continue la qualité), la gratuité des transports pour les jeunes, la non-augmentation des impôts... ;
- Au niveau RH, la masse salariale continue d'être maîtrisée, notamment grâce à la mutualisation, tout en menant des actions volontaristes pour accompagner au mieux nos agents (+ équité, santé, mobilités...) ;
- 2024 sera une année de grands évènements pour notre ville. Ils vont renforcer l'attractivité de Millau et nous voulons aussi qu'ils renforcent les liens entre les habitants et leur attachement au territoire. Cohésion sociale encore renforcée grâce au tissu associatif dont l'accompagnement sera aussi consolidé ;
- Avec une augmentation de près de 10M€ d'investissement sur le mandat grâce à une bonne gestion des dépenses et à l'optimisation des co-financements extérieurs (de 25M€ à près de 35M€).

Et ceci avec une maîtrise de la trajectoire d'endettement pour préserver les marges financières pour continuer à investir et à agir pour la ville.